

- Mairie
 Commissariat
de police
 Autre

demande de passeport

(Partie à remplir par le service émetteur)

- Première demande
 Renouvellement
 Rectification

Ancien passeport n° _____

délivré le _____

par _____

Remplacement pour :

- perte ou vol
 autre motif
 Passeport (4) d'un mineur rattaché
à la demande Cerfa n° _____
 Nombre d'enfants à inscrire

NOM PATRONYMIQUE

(NOM DE NAISSANCE) : _____

NOM D'USAGE (1)(5) : de l'époux(se) du (de la) veuf(ve) autre nom d'usage
(facultatif) _____

PRÉNOMS (2) : _____

Né(e) le _____

à _____

Code postal : _____ Pays : _____

Taille : _____ m Couleur des yeux : _____

Sexe (5) : M F

Profession (3) : _____

DOMICILE : _____

Code postal : _____ COMMUNE : _____

Français par (5) : filiation naissance et résidence en France
 naturalisation ou réintégration mariage déclaration

Père Nom : _____

Prénoms (2) : _____ Né le _____

à _____ Nationalité : _____

Mère Nom de naissance : _____

Prénoms (2) : _____ Née le _____

à _____ Nationalité : _____

Je certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Date et signature du demandeur (6) : _____

TOUTES LES RUBRIQUES SONT À REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES ET À L'ENCRE NOIRE

- (1) Le « NOM D'USAGE », c'est-à-dire : le nom de l'époux(se), veuf(ve), nom de l'autre parent accolé au nom patronymique (nom de naissance). Cette indication n'est pas à fournir dans le cas où vous désirez que le document soit établi à votre seul nom patronymique (nom de naissance). Si vous ne souhaitez pas que figure la qualité d'époux(se), veuf(ve) sur votre passeport, cochez la case « autre nom d'usage ». Si vous utilisez un pseudonyme, le mentionner en précisant avant le nom : « pseu » ; ex. : pseu XXXX.
(2) Les « PRÉNOMS » sont à inscrire dans l'ordre de l'état civil, en soulignant le prénom usuel.
(3) La « PROFESSION » ; cette mention est facultative.
(4) Cas des familles de plus de 4 enfants de moins de 15 ans.
(5) Cocher la case.

(6) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code pénal.

N.B. – Le droit d'accès aux informations et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture de votre résidence ou de toute autre personne physique ou morale destinataire des informations, conformément à l'arrêté portant création d'un système de fabrication et de gestion des passeports.

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE (5) AVEC L'AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

- En cas de divorce ou de séparation de corps des parents, produire le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parent(s) exerçant l'autorité parentale sur ce mineur.

Si l'instance est en cours, produire l'ordonnance du tribunal qui a statué sur l'exercice de l'autorité parentale.

- En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale dans la famille naturelle, produire un acte de communauté de vie ou une déclaration conjointe.

– Si un jugement précise les modalités du droit de visite, produire la décision de justice.

– Lorsqu'un des parents exerce seul l'autorité parentale en vertu d'une décision judiciaire, produire le dispositif de jugement.

- En cas de délégation (ou de déchéance de l'autorité parentale), produire la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation.

- En cas de tutelle, produire la délibération du conseil de famille ou la décision de justice désignant le tuteur.

AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL (5)

POUR ENFANT MINEUR NON ÉMANCIPÉ POUR MAJEUR SOUS TUTELLE

Je soussigné(e) _____

né(e) le _____ à _____

domicile : _____

Code postal : _____ COMMUNE : _____

Agissant en qualité de (5) :

père mère parent exerçant l'autorité parentale tuteur, autorise l'établissement et la remise d'un passeport en faveur du demandeur mentionné ci-dessus ;

et déclare sur l'honneur exercer l'autorité parentale ou la tutelle à l'égard de cette personne.

Date et signature du représentant légal (6) : _____

Ce modèle " Specimen " est communiqué à titre d'information, seuls les formulaires disponibles dans les services administratifs peuvent être utilisés.

À SAVOIR :

Le passeport sécurisé est un document moderne, pratique et d'une grande sûreté.

POUR VOTRE PART :

Si une ou des anomalies sont constatées sur le passeport lors de sa remise, vous devez :

- rendre le passeport à rectifier ;
- remplir un nouvel imprimé de demande, en **soulignant** les informations erronées.

photographie

I. PIÈCES PRODUITES

livret de famille établi le _____
à _____

carte nationale d'identité
n° _____
délivrée le _____
par _____

II. PIÈCES JOINTES

extrait d'acte de naissance avec filiation

pièce justificative du domicile

déclaration de perte ou de vol

dispositif du jugement de divorce
ou autorisation écrite de l'ex-époux

document prouvant la nationalité française
nature du document : _____
délivré le _____
sous le n° _____
par _____

timbres fiscaux

deux photographies

timbre fiscal
(à coller puis à oblitérer)

Demande reçue le _____
par _____
d _____

III. AUTRES PIÈCES
(ex. : pièces concernant les enfants)

PHOTOGRAPHIE

NOM : _____

Prénoms : _____

Date de naissance :

Préfecture ou Sous-Préfecture : _____

À N'UTILISER QU'À COMPTER DE LA NUMÉRISATION DE LA PHOTOGRAPHIE

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

N.B. – Si vous n'avez jamais eu de *carte nationale d'identité* ou de *passport*, les pièces à fournir sont celles d'une **première demande**.

- pour une **PREMIÈRE DEMANDE** ou un **REPLACEMENT (perte, vol ou détérioration)**
- pour un **RENOUVELLEMENT** ou une **RECTIFICATION**
- le formulaire de demande rempli par le demandeur ;
 - deux photos d'identité (**35 × 45 mm** – norme Afnor NFZ 12010) ;
 - timbre fiscal (première demande, remplacement ou renouvellement) ; (400 F)
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation complète ou le livret de famille du demandeur et/ou de ses parents ;
 - Carte nationale d'identité ;
 - pièce justificative du domicile récente ;
 - l'ancien passeport.

SI NÉCESSAIRE (**JOINDRE** ou **PRODUIRE**) :

- le livret de famille (si l'indication de la mention « époux(se) ou veuf(ve) » est demandée) ;
- le dispositif du jugement de divorce (si l'intéressée est autorisée à porter le nom de son ex-époux) ou l'autorisation écrite de l'ex-époux ;
- une demande écrite et les justificatifs du nom d'usage (si la mention en est sollicitée) ;
- le récépissé de déclaration de perte ou de vol du passeport ;
- un document prouvant la nationalité française (ex. : décret de naturalisation, certificat de nationalité, etc.).

Ce modèle " Specimen " est communiqué à titre d'information, seuls les formulaires disponibles dans les services administratifs peuvent être utilisés.

ENFANT(S) MINEUR(S) de moins de 15 ans à inscrire sur le passeport (7)

Rang	NOM	Prénom	Date de naissance	Numéro du formulaire de Cerfa
1				
2				
3				
4				

(7) Pour chaque enfant, un formulaire Cerfa simplifié de « demande d'inscription sur le passeport d'un tiers » devra être rempli.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Consultez, ci-contre, la liste des pièces à fournir avec la demande

Si un passeport vous a déjà été délivré, vous devez le restituer en échange de votre nouveau passeport

ATTENTION :

Le nouveau passeport sécurisé exige pour être délivré les garanties maximales évitant toute erreur ou obtention frauduleuse.

Vous devez justifier de votre état civil et, éventuellement, de votre nationalité française, selon la situation correspondant à votre cas.

Votre présence personnelle et la vérification de votre identité seront réclamées au moment du dépôt de votre demande.